




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

STRATÉGIE RÉGIONALE

de la Direccte Hauts-de-France en 2018

Région de tradition industrielle, les Hauts-de-France apparaissent durement touchés par les difficultés d'une reconversion encore inachevée. Les mutations que connaît son tissu productif s'accompagnent de fractures économiques et sociales profondes.

La région dispose cependant d'importants atouts pour retrouver le chemin d'une croissance durable et partagée.

Les orientations stratégiques de la Direccte pour 2018 visent à répondre aux nombreux défis de notre région : adapter ses politiques d'interventions en fonction des problématiques de territoires, accompagner les entreprises face aux difficultés de recrutement et au cours des étapes clés de leur développement, faire bénéficier des opportunités d'emploi aux publics fragilisés.

Contexte

Une région encore touchée par les difficultés d'une reconversion inachevée

Les Hauts-de-France sont touchés par le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine (11,7 % au premier trimestre 2017). Huit des quinze premiers taux de chômage des zones d'emploi de métropole se trouvent en région, aux premiers rangs desquels La Thiérache, Valenciennes et Maubeuge (plus de 15 %).

Conséquence d'une crise qui dure, le chômage de longue durée reste prégnant (47,6 %) et affecte durement des secteurs où se concentrent déjà de nombreuses difficultés - 15 bassins de vie septentrionaux figurent parmi les 21 plus pauvres de France. Les Hauts-de-France se caractérisent également par un sur-chômage des jeunes et une part importante de jeunes de 15 à 29 ans non insérés (21,7 %).

La région compte le plus grand nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville (199 quartiers) et affiche le deuxième taux de pauvreté le plus important de France métropolitaine (18,3 %). Le niveau de formation des habitants est également inférieur à la moyenne nationale. En 2014, 30 % des 15-24 ans non scolarisés dans la région n'ont aucun diplôme, contre 24,2 % en France métropolitaine. D'autre part Le décrochage scolaire reste élevé.

Constat

Des atouts pour retrouver le chemin d'une croissance durable et partagée

La région Hauts-de-France accueille sur son sol des filières de pointe, aux perspectives de croissance : construction ferroviaire (Alstom, Bombardier), industrie automobile (Renault, PSA, Toyota, Sevelnord, Valeo), fabrication de verre creux (Arc international, Saverglass). Elle bénéficie également de la présence des centres de décision de plusieurs leaders européens ou mondiaux comme Roquette, Lesaffre, Bonduelle ou Auchan. Elle poursuit son ancrage vers des secteurs porteurs et des filières d'excellence (santé-nutrition, numérique, activités logistiques...).

Neuf pôles de compétitivité capitalisent sur les techniques innovantes dans des activités industrielles traditionnelles. Enfin, le dynamisme de la Métropole européenne de Lille est porteur de profondes mutations, notamment dans le secteur tertiaire.

De nombreux défis pour la Direccte

- Adapter ses politiques d'interventions en fonction des problématiques de territoires ;
- Accompagner les entreprises face aux difficultés de recrutement ainsi qu'au cours des étapes clés de leur développement ;
- Faire bénéficier des opportunités d'emploi aux publics fragilisés.

Les quatre objectifs de la Direccte

- Renforcer la spécialisation de ses interventions par territoire ;
- Accentuer son appui en direction des publics fragiles et « invisibles » pour faciliter leur accès et leur retour à l'emploi ;
- Permettre et stimuler le développement des entreprises et de l'emploi ;
- Favoriser la rénovation du dialogue social et renforcer l'effectivité du droit.

Premier objectif

Renforcer la spécialisation des interventions de la Direccte par territoire

Les Hauts-de-France se présentent comme une région particulièrement contrastée. Aux côtés de zones dynamiques, coexistent des territoires très marqués par les difficultés. La recherche de nouveaux équilibres dans le déploiement des interventions de la Direccte impose une répartition plus juste des moyens et de l'intensité de l'effort, en faveur des territoires les plus en difficulté.

Concentrer les efforts de la Direccte sur les territoires les plus en difficulté

Sous l'égide du préfet de Région, quatre zones d'intervention prioritaire, parmi les plus en difficultés font l'objet d'une contractualisation avec les acteurs institutionnels et politiques. L'enjeu est de développer des projets afin de créer de l'activité, de pérenniser des emplois et d'offrir des solutions aux citoyens de ces territoires. Ainsi, l'intervention de la Direccte en 2018 sera de poursuivre et de renforcer son action aux côtés de tous les acteurs institutionnels et politiques dans le domaine de l'insertion des publics et du développement économique en lien avec les compétences disponibles sur ces territoires :

- Pour le bassin minier (arrondissements de Béthune, Lens, Douai et Valenciennes), la Direccte poursuit ses actions dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE) et plus particulièrement en aidant les activités novatrices à se structurer dans une perspective de pérennisation. Elle accompagne le changement de modèle économique des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et favorisera le développement des entreprises d'insertion (EI). Elle soutient également les entreprises du territoire et le développement de nouvelles filières permettant notamment, par des actions de développement de compétences, d'insérer durablement les demandeurs d'emploi de ce bassin.
- Pour le contrat de développement territorial de l'Amiénois, un plan de développement de compétence en partenariat avec le Conseil régional a été engagé au deuxième semestre 2017 et doit se poursuivre en 2018. La Direccte contribue au développement des filières à forte valeur ajoutée de ce territoire.
- Pour le Calaisis, la Direccte contribue au renforcement des infrastructures de la zone (projet de nouveau centre de gestion des déchets, développement du fret ferroviaire, reconfiguration de l'aéroport de Marcq) et au soutien accru des entreprises en difficulté (La Calaisienne...).
- Le nouveau contrat de territoire Avesnois est en cours d'élaboration, il s'appuiera sur les atouts touristiques dont bénéficie ce territoire (station du Val Joly, Parc zoologique de Maubeuge et Musée du Verre de Sars-Poteries).

L'architecture de chacun des projets territoriaux portés par la Direccte s'établit désormais autour d'un chef de projet local (un responsable d'unité départementale) secondé par les équipes de l'unité régionale. Cette organisation permet de renforcer considérablement son ancrage dans les territoires, la fluidité des échanges avec les autres acteurs locaux favorisant ainsi proximité, adaptation aux besoins, aspirations locales et efficacité au service des usagers.

En complément, la Direccte programme une analyse socio-économique à l'échelle infrarégionale en vue d'identifier d'autres territoires présentant des difficultés et qui nécessiteront un appui spécifique de ses services.

Deuxième objectif

Accentuer l'appui de la Direccte en direction des publics fragiles et « invisibles » pour faciliter leur accès et leur retour à l'emploi

Amplifier le repérage des publics les plus en difficulté

Par des expérimentations permettant d'aller au-devant des publics qui s'éloignent des acteurs de l'emploi dans les quartiers politique de la ville et des zones rurales fragilisées. À cette fin, la Direccte s'appuie sur un diagnostic des pratiques actuelles et évalue les expérimentations déjà engagées en métropole lilloise.

Par la mise en œuvre de mesures spécifiques de repérage des jeunes : investir davantage les territoires « physiques » (associations sportives, culturelles...) et « virtuels » (réseaux sociaux...) au sein desquels les jeunes sont particulièrement présents ; multiplier les mécanismes de délocalisation (lancement d'un bus partagé avec plusieurs partenaires), et évaluer les dispositions déjà mises en œuvre en matière de « hors les murs » ; identifier et valoriser les bonnes pratiques déployées au sein des missions locales en matière de repérage. Pour ce faire, la Direccte conventionnera avec l'association régionale des élus pour la formation, l'insertion et l'emploi (AREFIE) Hauts-de-France pour un accompagnement dans la mise en œuvre et un appui renforcé sur chacune de ces thématiques.

Cette ambition ne peut se faire que si la Direccte s'appuie sur un réseau des missions locales structuré. Elle apportera une attention accrue à leur gestion organisationnelle et financière. Lors des dialogues de gestion, elle ciblera davantage les objectifs autour d'indicateurs de résultats, plutôt que de moyens. Par ailleurs le contrôle d'une mission locale par an sera désormais intégré dans son plan de contrôle.

Mettre les instruments de la politique de l'emploi et d'accès aux compétences au service des publics les plus vulnérables

La Direccte s'attache à permettre aux publics les plus vulnérables de bénéficier de toutes les opportunités permettant d'accompagner le développement de compétences et la réduction des freins à l'emploi par :

- L'identification d'emplois adaptés aux profils de ces publics et mise en œuvre des nouveaux contrats aidés ;
- L'effectivité des clauses sociales en s'assurant de leurs retombées sur les publics les plus en difficultés, en lien avec les réseaux régionaux d'insertion (IAE et travailleurs handicapés - TH) ;
- Le développement de l'insertion par l'activité économique dans les zones qualifiées de « blanches » et un appui pour une novation de leur modèle économique ;
- La mise en place des emplois francs sur la Métropole européenne de Lille, retenue comme territoire expérimental.

La Direccte soutient la lutte contre le décrochage scolaire, en partenariat avec l'Éducation nationale, afin d'accélérer le renversement tendanciel constaté (le nombre de décrocheurs de l'académie de Lille est passé de 13 100 à 9 970 de 2014 à 2016).

Elle reconduit en conséquence ses financements à destination du groupement d'intérêt public (GIP) académique sur le projet initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en veillant, d'une part, à rapprocher ses interventions des besoins spécifiques des territoires et des acteurs du service public de l'emploi local (SPEL) et, d'autre part, à coordonner ces financements avec d'autres financements européens et politique de la ville. La Direccte envisage également de conduire une nouvelle convention partenariale avec l'Éducation nationale et l'AREFIE, dont l'objectif essentiel est de faciliter l'accès aux formations professionnalisantes et à l'emploi pour les jeunes sortis sans qualification.

Troisième objectif

Permettre et stimuler le développement des entreprises et de l'emploi

Aider les entreprises à surmonter leurs difficultés de recrutement

Résorber les difficultés de recrutement des entreprises régionales est une priorité au niveau local et au niveau des branches. Dans tous les territoires, y compris ceux où le nombre de demandeurs d'emploi est élevé, les entreprises se plaignent de difficultés de recrutement. L'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle font de cet objectif leur principale orientation. Le constat de la Direccte est qu'elle dispose des dispositifs nécessaires ; cependant les acteurs sont mobilisés, mais ne sont ni suffisamment coordonnés, ni suffisamment à l'écoute des problématiques des entreprises et des territoires.

C'est pourquoi le projet de réponse aux difficultés de recrutement, porté par le préfet de Région et le président du Conseil régional fera l'objet de plan d'actions spécifique dans chaque SPEL. Le rôle de la Direccte est d'impulser une méthode et d'apporter un appui aux territoires qui en ont le plus besoin. Pour ce faire un ex-DRH sera missionné à nos côtés par le préfet de Région et le président du Conseil régional. Dans un contexte de baisse des finances publiques, nous confirmerons que l'État se doit d'être facilitateur et coordonnateur des initiatives et actions en lien étroit avec la région. Les plans d'actions doivent associer les entreprises et identifier avec elles les leviers internes et externes, ouvrir la recherche des candidats à tous les chercheurs d'emploi. Pour ce faire, au sein de chaque SPEL, une cellule de coordination sera mise en place. Cette cellule, pilotée par le chargé de développement de l'emploi et des territoires (CDET) de la Direccte, associera les opérateurs, plus particulièrement Pôle emploi, mais aussi un représentant du Conseil régional et de l'Éducation nationale.

La démarche de la Direccte, en partenariat avec Pôle emploi, auprès des branches et des secteurs d'activité, s'appuiera sur les actions menées pour le développement économique pilotées par le Conseil régional. Ses actions porteront principalement sur le défaut d'attractivité des métiers, la qualité de vie au travail, le déroulement de carrière. Des actions sont déjà initiées dans le secteur de l'agroalimentaire et dans la filière des industries et technologies numériques.

Accompagner la structuration et le développement de l'emploi dans les secteurs en croissance ou à potentiel

La stratégie de la Direccte est de s'engager dans des secteurs ou niches d'activités non couverts par d'autres acteurs. Elle maintiendra un fort niveau d'implication dans les secteurs du ferroviaire, de l'automobile et de l'économie sociale et solidaire (ESS), eu égard aux enjeux qu'elles portent pour notre région.

La Direccte suivra l'avancement et apportera sa juste contribution aux contrats de branches, déclinaisons opérationnelles de deux stratégies régionales : la stratégie de développement économique (SRDEII) et la stratégie de formation et d'orientation (CRDFOP). Celles-ci sont au nombre de 13, regroupées au sein de 5 thématiques : Troisième révolution industrielle (mécanique et métallurgie, matériaux, BTP, agriculture, industries agro-alimentaires), Euro hub (logistique, transports), Génération S (services à la personne), Welcome EU (numérique, services aux entreprises, formation professionnelle, propreté-sécurité), Créa HdF (culture, artisanat). La participation de la Direccte à ces travaux lui permettra d'identifier ces niches et de développer une forme d'expertise apportant une réelle valeur ajoutée, de contribuer plus activement à l'essaimage d'activités ou d'innovations.

Dans le secteur du ferroviaire, la Direccte poursuit son implication dans le suivi du plan d'actions, mis en œuvre sur la structuration de cette activité.

Pour la construction automobile elle accompagne les grands projets en cours sur la région, autour de Toyota à Valenciennes (Nord) ou de Renault STA à Ruitz (Pas-de-Calais).

L'ESS et services à la personne requièrent particulièrement toute l'attention de la Direccte, en raison de leur potentiel d'emploi et de leur fort ancrage territorial (vecteur d'emploi local non délocalisable). Elle accompagnera ces entreprises dans les différents défis qu'elles doivent relever :

- La fin des contrats aidés et plus largement la baisse des financements publics, corrélée à un passage progressif du mode subvention au mode marché ;
- La perspective de départs massifs à la retraite (en particulier des cadres dirigeants) ;
- La nécessaire transition aux outils numériques.

La Direccte mobilise ses outils (Dispositif local d'accompagnement - DLA, Conseil en évolution professionnelle - CEP) en région, pour accompagner le développement de ces secteurs. Elle compte professionnaliser davantage les acteurs et construire de véritables filières, en permettant à ces secteurs de saisir les opportunités d'emploi dans les territoires où ces structures pourraient se développer davantage. Elle mettra à leur disposition une plateforme numérique régionale opérationnelle en 2018 pour faciliter les relations de travail entre partenaires au sein du laboratoire d'innovation territoriale SIILAB.

Faire émerger des solutions innovantes autour du quadripartisme

La Direccte s'attachera en 2018 à poursuivre son implication dans les instances quadripartites et plus particulièrement au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), afin d'impulser et participer à la construction de solutions innovantes.

Les travaux portés dans les quatre commissions du CREFOP : information, orientation et évolution professionnelle ; formation initiale, professionnelle et territoires ; emploi et mutations économiques ; diagnostic et évaluation des positions d'emploi, de formation et d'orientation, contribuent à la mise en place de projets partagés. Ainsi, la mise en œuvre préalable d'indicateurs et d'une démarche d'évaluation du CPRDFOP sont en cours. Des actions favorisant la mobilité géographique des publics sont travaillées en concertation et ont conduit à 11 recommandations -dont l'harmonisation des dispositifs existants- qui seront mis en œuvre en 2018.

La Direccte inscrira dans nos travaux 2018 la problématique de l'illettrisme, préoccupation commune de l'ensemble des membres du CREFOP.

Renforcer les capacités de la Direccte à communiquer sur nos actions et résultats auprès des entrepreneurs de la région

La réalisation des objectifs de la Direccte doit s'appuyer sur une capacité renforcée à communiquer efficacement sur nos actions et résultats en interne, comme en direction du grand public.

Mieux informer et mieux conseiller les usagers, apparaît essentiel. La Direccte doit montrer sa capacité à innover, à sensibiliser davantage sur ses réalisations, ses outils. L'objectif est de susciter un sentiment de fierté en interne.

Dans un contexte économique où la reprise semble enfin s'amorcer, la Direccte se doit d'accompagner plus efficacement les secteurs et entreprises en développement, mais également celles qui sont le moins identifiées ou accompagnées.

La région Hauts-de-France s'appuie sur un réseau comptant près de 100 000 entrepreneurs, dont beaucoup apparaissent mal informés et peu au fait des dispositions légales les concernant, comme des outils à leur disposition, notamment les PME-TPE.

Des démarches comme le projet RESO, coordonnant l'ensemble des conseillers publics d'entreprises en un même écosystème, permettent aux entreprises de disposer d'un interlocuteur unique et de mobiliser l'ensemble du corps social autour des problématiques rencontrées. La Direccte cherchera à prolonger et renforcer ce type de démarche tout au long de l'année à venir. Sa volonté est de faire des CDET et chargés de mission « développement économique » (CMDE), les nouveaux ambassadeurs de ses ambitions.

La Direccte orientera davantage sa communication vers les entreprises avec notamment la mise en place en 2018, d'une newsletter spécifique à leur intention et à celles de leurs intermédiaires, comme les experts comptables.

Quatrième objectif

Favoriser la rénovation du dialogue social et renforcer l'effectivité du droit

Animer le dialogue social sur l'ensemble des champs de compétences de la Direccte

La Direccte est un interlocuteur privilégié des partenaires sociaux. Les ordonnances du 22 septembre 2017 (réforme du droit du travail) lui attribuent un rôle d'appui et d'impulsion au dialogue social. Fort de cette mission, elle encouragera les entreprises au dialogue social et à la négociation collective, notamment au sein des TPE.

Son rôle d'accompagnement au dialogue social se traduit par la mise en place d'un plan d'action en trois phases :

- Soutien à la mise en place d'observatoires départementaux du dialogue social avec la constitution d'un groupe de travail. Le travail de projection de la Direccte permettra de recenser les outils existants et de préparer les responsables d'unité départementale à l'animation des premières réunions des observatoires départementaux de la négociation, courant janvier-février 2018 ;
- L'harmonisation des actions régionales et départementales de la Direccte auprès des acteurs de l'entreprise, des organisations professionnelles et des organisations syndicales, relatives aux enjeux et aux dispositions prévues dans les ordonnances du 22 septembre 2017 ;
- La mise en place d'un groupe projet associant les partenaires sociaux, afin de mettre en place un dispositif facilitant la montée en compétence et/ou l'appui aux négociateurs, pour garantir une négociation de qualité.

Ces actions se poursuivront par un travail d'analyse des accords et une capitalisation des négociations réussies par des entreprises, afin de valoriser le dialogue social en entreprise. Cette action serait initiée en 2018 sur des expériences réussies sur le télétravail et sur le maintien dans l'emploi et la pénibilité.

Par ailleurs, le 3^{ème} Plan régional santé au travail (PRST) 2016-2020 constitue la feuille de route des acteurs institutionnels et notre priorité. La qualité du dialogue porté au sein du Conseil régional d'orientation des conditions de travail (COREOCT) garantira sa mise en œuvre.

Développer l'effectivité du droit et de son accès

L'action de la Direccte sera de poursuivre et se renforcer :

• Des contrôles ciblés :

Le Pôle C (concurrence et consommation) de la Direccte veillera à l'application des priorités gouvernementales en matière de sécurité des marchés, autour de deux axes prioritaires : la protection des consommateurs et des entreprises contre les pratiques abusives affectant l'économie numérique et l'identification et la maîtrise des risques émergents en matière de santé et de sécurité des consommateurs. Les contrôles effectués par le Pôle C cibleront également prioritairement les entreprises suspectées de présenter des anomalies.

Le Pôle T (travail) de la Direccte concourra également, de manière renforcée, aux orientations nationales. La Direccte ciblera les entreprises les plus « accidentogènes » et « infractionnistes », comme les plus éloignées et les moins contrôlées. En fonction des éléments de diagnostic au sein des unités de contrôle (UC) du système d'inspection du travail (SIT), une stratégie de contrôle permettra de mieux cibler et prioriser les actions. Les nouveaux pouvoirs des inspecteurs du travail seront particulièrement mobilisés sur les suites données aux contrôles. Une attention particulière sera toujours portée aux prestations de services internationales (PSI).

• L'accès au droit :

L'amélioration de l'accès au droit des entreprises, notamment les TPE, se développera par la poursuite du plan d'actions régional à destination des TPE/PME et du projet RESO portés par la Direccte.

La contribution de la Direccte Hauts-de-France à l'expérimentation téléphonique du numéro national unique pour les services de renseignements est également un levier. En complément, pour faciliter les relations entre l'administration et les usagers, l'expérimentation, puis la généralisation de la réception sur rendez-vous avec un outil ad hoc via l'internet, y contribuera.

La Direccte mettra également 2018 à profit pour intégrer le principe du « droit à l'erreur » défendu au travers du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance ».

entreprises **travail** régulation
emploi développement économique
tourisme **dialogue social**
formation tout au long de la vie
international **compétitivité**
régulation concurrentielle



Direccte Hauts-de-France

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Les Arcades de Flandre • 70 rue Saint-Sauveur • BP 456 - 59021 LILLE Cedex
Tél. 03 20 96 48 60 • Fax. 03 20 52 74 63
Internet : <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr>